REPUBLIQUE DU TCHAD
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU
TCHAD
MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS
DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET
DROITS INDIRECTS
BRIGADE MOBILE DE SURVEILLANCE NATIONALE DES DOUANES
UNITE DE SURVEILLANCE DES DOUANES DE LA PROVINCE DE
N'DJAMENA ET HADJAR LAMIS
N°................................../DGSDDI/DSRF/BMSND/USDPNHL/PAIUD/2025

ORDRE DE MISSIONS

Il est ordonné à l'agent de douanes dont le nom ci-dessous cité :

ll s'agit de :	
Nom:	
De se rendre à :	
Motif :	
Date de départ :	
Date de retour :	
Moyen de déplacement :	
ARME :	
	aires sont tenues de leurs prêter aide, appuis et
protection dans l'exercice des fo des douanes CEMAC)	onctions qui leurs sont confiées (article 62 du code

Chef Brigade